

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
10/04/2026

Date d'affichage
21/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 20

L'an deux mil dix vingt six

*Le 15 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : CLOLUS Alain, CROCQ Régis

ABSENTS : Néant

POUVOIR : CLOLUS Alain donne pouvoir à Stéphane ROCHELLE

Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.

N°02-04-2026 – Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour les communes extérieures relative à l'année scolaire 2025-2026

Madame Bondiguel, fait part au Conseil Municipal du coût moyen d'un élève de l'école publique de Bazouges-la-Pérouse calculé à partir du compte financier unique 2025.

Ce coût s'applique au calcul de la participation des communes de résidence des élèves scolarisés à l'école publique, communes n'ayant pas d'école publique, durant l'année scolaire 2025-2026.

Il se présente comme suit :

Dépenses inscrites au compte financier unique 2025 pour le fonctionnement de l'école publique	Montant du CFU 2025	
	classes maternelles	classes élémentaires
Total des dépenses obligatoires	58 356	30 217.05
Effectifs au 1 ^{er} janvier	35	46
Coût moyen par élève	1 667.31	656.89

La participation des communes doit être égale :

- soit au coût moyen départemental
- soit au coût moyen de l'école publique de la commune si celui-ci est inférieur.

Pour la rentrée 2025, le coût moyen départemental (hors charges à caractère social) est le suivant :

- 493 € en classe élémentaire ;
- 1 554 € en classe maternelle.

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à fixer la participation à demander aux communes de résidence des élèves scolarisés à l'école publique de Bazouges-la-Pérouse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** la participation par élève à demander aux communes de résidence dans la mesure où elles ne possèdent pas d'école publique, ainsi qu'il suit :

- Dépenses obligatoires
 - Classes élémentaires : 493.00 €
 - Classes maternelles : 1 554.00 €

La Secrétaire de Séance
Aline GUIBLIN



Le Maire
Pascal HERVÉ

